



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 130623

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la question des délais d'attente pour passer le permis de conduire. Nos concitoyens se voient dans l'obligation d'attendre jusqu'à 3 à 28 semaines pour pouvoir repasser l'examen du permis de conduire à la suite d'une première tentative échouée ou lors d'un retrait de permis. Le manque d'inspecteurs semble en être la principale raison. La situation pénalise les jeunes conducteurs et peut se révéler dramatique pour les personnes ayant perdu tous leurs points. La situation devient intenable pour les auto-écoles et elle a empiré lorsque la durée de l'examen est passée à 35 minutes. Une des conséquences de cette situation est le nombre grandissant de personnes conduisant sans le permis que l'on estime à 300 000. C'est pourquoi il demande quelles mesures peuvent être prises pour raccourcir ce délai d'attente.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130623

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2213

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)